

Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance  
Direction adjointe autonomie  
Département Accompagnement à la transformation de l'offre médico-sociale

**Avis de classement de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Bretagne relatif à l'appel à projets n° 2024-ARS-03 relatif à la création de 20 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) « hors les murs » sur le département d'Ille et Vilaine**

La Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne, réunie le 17 décembre 2024 a établi le classement du dossier concernant l'appel à projets n° 2024-ARS-03.

1 dossier, a été reçu par l'ARS, et a été déclaré recevable et instruit.

La Commission d'Information et de Sélection a établi le classement suivant :

1<sup>er</sup> ADAPEI 35

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne.

L'avis de la Commission d'Information et de Sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et sur le site internet de l'ARS.

Fait à Rennes, le 18/12/2024

P/ La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur général adjoint

  
Malik LAHOUCINE